

chez M^e Charles, notaire à Panissières, et une déclaration en forme fut dressée et signée, le 16 juillet 1834.

Cette pièce est la dernière du dossier que nous avons rassemblé ; les paiements dès lors s'effectuèrent régulièrement et aucune contestation n'eut plus de raison d'être soulevée. Antoinette Maligeay et Joseph Maillavin n'eurent qu'un fils, Jean-Baptiste, qui vécut et mourut célibataire ; le 5 juillet 1882, il légua son bien et ses économies à une de ses nièces et filleules.

Dès le mois d'août 1875, à un moment où la fabrique, obérée par les dettes considérables qu'elle avait contractées, pour la reconstruction de l'église, ne savait comment répondre aux instances de ses créanciers, Jean-Baptiste Maillavin avait proposé les 138 francs de capital et on les avait encaissés avec empressement.

Ainsi prit fin l'histoire de la rente Gonin ; moins fameuse que le lutrin de la Sainte-Chapelle, elle avait été, plus que lui, féconde en querelles héroï-comiques ; grâce à elle, on avait pu voir, dans la plus paisible des paroisses foréziennes, la discorde

Du vent de sa bouche profane,
Souffler à des dévots l'ardeur de la chicane !

L'abbé J.-B. VANEL.

